

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 mars 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Didier REAULT représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Olivier FREGEAC - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-016-13501/23/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeurs (CYPRES) et paiement de la cotisation 2023
48800

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis 2016, la Métropole a décidé d'adhérer à des associations actives en matière de risques majeurs, présentant un intérêt en termes d'information, d'analyse, d'expertise, de dialogue et d'échanges avec les acteurs locaux (représentants d'entreprises, de syndicats, d'associations...) ou avec d'autres collectivités sur le plan national ou international.

Le Centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeurs (CYPRES) est chargé de promouvoir des actions d'information et de sensibilisation aux risques majeurs, et d'aider les industriels et les collectivités locales à mettre en place une politique de prévention des risques majeurs. Son activité concerne 4 domaines : l'information préventive, la concertation, la communication et la formation. Cette association propose aux communes du territoire métropolitain un accompagnement pour l'élaboration de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la réalisation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et l'organisation d'exercices pour tester ce plan. Le CYPRES complète ainsi l'action de la Métropole sur la prévention et la préparation à la survenue d'une crise majeure. Le montant de la cotisation pour 2023 est de 30 000 euros.

En conséquence et au regard du partenariat engagé depuis plusieurs années avec cet organisme, il est proposé de renouveler pour 2023 l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association et lui verser sa cotisation pour l'année 2023.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBA 09-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°012-13384/22/BM du Bureau de la Métropole du 10 mars 2022 portant renouvellement de l'adhésion à l'association CYPRES.
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les actions de l'association CYPRES représentent un intérêt manifeste pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière de risques majeurs.
- Que dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend renouveler son adhésion à cet organisme.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement d'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association CYPRES, ainsi que le règlement de la cotisation correspondante au titre de l'année 2023 d'un montant de 30 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal métropolitain, en section de fonctionnement, chapitre 011 – nature 6281 – Fonction 74,

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Gestion des risques majeurs
Grand Site Concors - Sainte Victoire

Olivier FREGEAC